

CIRCULAIRE SPORTIVE

SAISON 2009/2010

Cette circulaire est avant tout un rappel sur le Règlement Général des Compétitions ou sur le Règlement Particulier de la Compétition (annuaire 2009/2010 ou consultable sur le site Internet).

TEXTES REGLEMENTAIRES

Vous devez être en possession des Règlements : l'annuaire de la ligue, l'annuaire Fédéral, où se trouve le Règlement des différents championnats (documents téléchargeables sur le site Internet de la Ligue et de la Fédération).

LICENCE

Toutes les équipes évoluant en Championnat Régional doivent être en possession de leurs licences pour le premier match de championnat (week-end du 19 et 20 septembre 2009). Pour un traitement en amont dans les comités et la Ligue, nous vous conseillons d'envoyer vos licences avant le 1 septembre 2009 (attention, les clubs engagés en Coupe de France Régionale, la première journée est le 12-13 septembre > prenez vos dispositions).

Toutes licences non présentées sont passibles d'une amende. Attention, si vous ne possédez pas votre licence, et ceux pour toutes les journées du Championnat, le joueur doit présenter sa carte d'identité et indiqué la mention « CI » sur la feuille de match et signer à côté.

CONCLUSION DE RENCONTRES

Les conclusions de rencontres doivent être saisies par le club recevant dans le logiciel Fédéral Gest'Hand au plus tard 30 jours avant la date de rencontre (à noter : dès votre saisie, un mail est envoyé automatiquement à la Ligue et au club adverse pour avertir de la rencontre, donc ne gaspillons plus de papiers !).

HORAIRES DES RENCONTRES

(Fixés par le club recevant ou l'organisateur)

Seniors : le samedi entre 18h et 21h30 et le dimanche entre 14h et 16h

- 22^{ème} journée du Championnat : obligation de jouer le samedi à 20h30. Des dérogations seront accordées par la Ligue, notamment pour les clubs nationaux et pour les clubs qui ont deux équipes régionales.

- 18 ans : le samedi de 18h à 20h et le dimanche de 14h à 16h

- Les clubs recevant pourront saisir des horaires hors délais du règlement à partir du moment où le club adverse est d'accord. Dans la mesure du possible, il serait bien que les clubs alternent les rencontres entre le samedi et le dimanche (d'un week-end à un autre) ou même le dimanche matin (pour les clubs d'un même département). Nous serons également plus flexibles sur les horaires de rencontres. Le but étant de permettre à la Commission d'Arbitrage de mieux répartir les arbitrages et ainsi offrir une meilleure qualité de JA.

TABLE DE MARQUE

En ce qui concerne le championnat Régional +15 ans Féminin et + 16 ans Masculin de la division Prénationale :

La présence d'un secrétaire de table et d'un chronométreur avec une licence qualifiée sur la saison N et majeur est exigée de la manière suivante :

- le chronométreur devra appartenir au club recevant
- le secrétaire de table devra appartenir au club visiteur

Le non respect de cet article entraînera une pénalité financière à l'encontre du club non représenté à la table de marque (en référence à l'annuaire Fédéral).

FEUILLE DE MATCH

Les feuilles de matches devront être remplies correctement et lisiblement. Toutes les rubriques sont à remplir obligatoirement. Toute mention manquante est passible d'une amende.

Les feuilles de matches doivent être expédiées le premier jour ouvrable suivant la rencontre (le cachet de la poste faisant foi).

Si une équipe se déplace sans officiel de rencontre, sur la mention « officiel de rencontres » de la feuille de matches, le capitaine de la rencontre devra être saisie sur cette ligne (il devra également apparaître sur les lignes des joueurs). Les arbitres régionaux sont au courant de cette notion.

RESULTATS

Les résultats des rencontres devront être saisis dans Gest'Hand le jour du match. Ils peuvent également être envoyé par SMS (code SMS que vous retrouverez sur la feuille de conclusion).

Avant le vendredi minuit pour les rencontres se déroulant le vendredi.

Avant le samedi minuit pour les rencontres se déroulant le samedi.

Avant le dimanche 19H pour les rencontres se déroulant le dimanche.

INVERSION DE RENCONTRES

Toutes demandes d'inversion doivent être formulées par écrit. La Ligue statue et si la demande est acceptée, elle effectuera l'inversion dans Gest'Hand. Les deux clubs concernés seront automatiquement informés par mail.

REPORT DE MATCH

Les reports de match doivent être exceptionnels et consécutifs à des motifs incontournables à caractère purement sportif.

Toute demande doit être faite 21 jours avant la date de la rencontre (sauf caractère urgent).

Procédure :

- saisie dans Gest'Hand de la demande de report par le club demandeur (des mails automatiques partent à la Ligue et au club adverse) ;
- le club adverse doit obligatoirement faire une réponse dans Gest'Hand à cette demande (des autres mails repartent au club demandeur et à la Ligue) ;
- la ligue (in)valide à son tour la demande de report (les deux clubs sont informés de la décision finale de la Ligue par mail). Seule la décision finale de la Ligue valide définitivement votre demande de report.

Les dates de report sont fixées par la COC dans l'ordre prévu au Calendrier Général Régional. Formuler une demande de report ne signifie pas un accord automatique.

L'indisponibilité d'une salle doit avant tout faire l'objet d'une demande d'inversion de rencontre.

CONTACTS (pour toutes correspondances) :

Président : Jean-Pierre GIMENO – 06 30 80 70 37

Secrétaire Administrative : Céline VILLOING – 05 56 79 67 67 – sportive@aquihand.org